



DELPHINE BATHO
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

JEROME CAHUZAC
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRES DU
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES, CHARGE DU BUDGET

BENOIT HAMON
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRES DU
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES, CHARGE DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 décembre 2012
N° 303

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers : Le Gouvernement reste favorable à la prolongation de la répercussion de l'éco-contribution sur les factures

Le principe de « responsabilité élargie des producteurs » en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a conduit à la mise en place de 4 éco-organismes pour les DEEE ménagers, qui sont chargés de gérer la collecte et le traitement des déchets électriques et électroniques. **Grâce aux éco-contributions, ces éco-organismes ont été financés à hauteur de 200 M€ en 2011, payées par les producteurs d'équipements électriques et électroniques (EEE).**

La loi ne fixe aucune limite dans le temps à ces éco-contributions mais elle prévoit leur répercussion intégrale et automatique dans les prix de vente, avec affichage sur le facteur, **jusqu'au 13 février 2013** seulement.

Un amendement qui permettrait la prolongation de cette répercussion automatique et intégrale des éco-contributions aux consommateurs **jusqu'au 31 décembre 2019** avait été voté dans un premier temps par le Sénat mais n'a pas pu, pour des raisons de procédure, être adopté par l'Assemblée. Or, le projet de finances rectificative ayant été rejeté par le Sénat, l'adoption par l'Assemblée était nécessaire pour donner force de loi au dispositif.

Si l'existence des éco-contributions n'est pas en cause, le mécanisme de sa répercussion intégrale dans les prix s'achèverait le 13 février 2013 si aucune disposition législative nouvelle n'était instaurée.

Sensibles aux préoccupations exprimées par la filière, notamment par Eco-systèmes et les associations EMMAUS et ENVIE, Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du Budget, et Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, restent cependant favorables à une telle mesure et prévoient de la présenter très prochainement à nouveau au parlement.

En effet, la prolongation de la répercussion de l'éco-contribution aux **consommateurs permettra de consolider une filière dont l'action est très utile, notamment dans la prise en charge de la gestion des déchets historiques.**

Elle permettra d'atteindre les objectifs de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques fixés par les directives européennes.

Enfin, elle exprimera l'attachement du Gouvernement à un dispositif qui s'appuie sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire dont les emplois et les activités doivent être confortés dans nos territoires.

Contacts presse :

Cabinet de Delphine BATHO : 01 40 81 78 31

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08

Cabinet de Benoît HAMON : 01 53 18 41 04